

# DUGNY

N° 1  
juin/juillet/août 2019



# le logement

## Parlons-en !

### POINT D'ACTU

#### Les rencontres de l'habitat

La Municipalité a souhaité mobiliser les bailleurs en instaurant des réunions régulières, moments d'échanges et de débats pour travailler conjointement sur les problématiques de l'habitat.

A la fin de l'année 2018, ce travail a débuté et se poursuit sur 2019 ! Les problématiques telles que la gestion des encombrants, des ordures ménagères, des voitures tampon ont été évoquées dès la première réunion ! Un programme d'actions est mis en œuvre telle que l'interpellation systématique du bailleur par les services techniques de la ville en cas de dépôt d'ordures ménagères sauvages. En cas de non enlèvement dans les délais impartis, les services municipaux interviennent pour enlever les déchets !

La deuxième rencontre sur la prévention et la précarité a permis de proposer le dispositif "eau solidaire" aux bailleurs de la ville afin qu'ils y adhèrent et fournissent les éléments nécessaires à la mise en place de ce dispositif d'aide aux impayés d'eau. Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter le service social départemental aux bailleurs afin de mieux travailler conjointement sur l'accompagnement des familles fragilisées et d'évoquer les dispositifs de prévention et d'aide pouvant être sollicités.

Les rencontres se poursuivent et sont un outil partenarial efficace.

### LE VRAI DU FAUX !

Faux

La Mairie est propriétaire des logements sociaux !

Ce sont les bailleurs sociaux. La mairie a la possibilité de présenter des candidats sur les logements qui lui sont réservés.

Vrai

Les bailleurs ont plus de logements à mettre à disposition que la mairie !

En tant que propriétaire, le bailleur possède l'ensemble des logements de son parc social et seuls 20% de ces logements sont réservés à la ville.

Faux

La demande de logement social se renouvelle de façon automatique !

Il est nécessaire de renouveler votre demande chaque année sinon elle est radiée et vous perdez votre ancienneté !

Vrai

Le temps d'attente pour obtenir un logement de type F4 est de 10 ans en moyenne pour un logement réservé à la mairie (contingent ville).

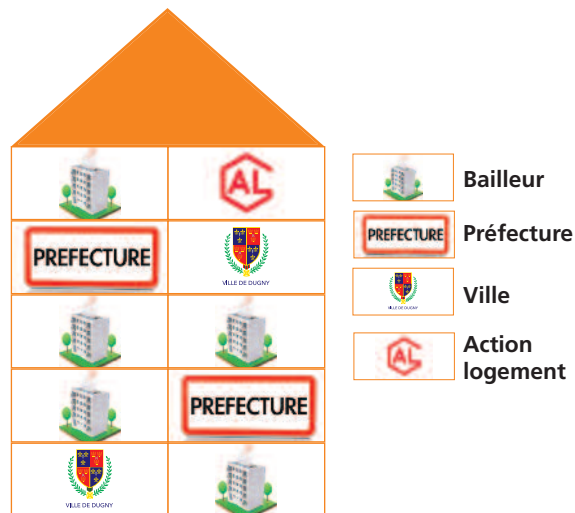
La mairie ne dispose que de 101 logements de type F4 que Seine-Saint-Denis Habitat lui réserve. Il est nécessaire qu'un de ces logements se libère pour que la ville puisse proposer des candidats.

## EN CHIFFRES

- **2 888 logements sociaux**
- **4 921 demandes** en cours dont 974 dugnysiens habitant déjà la ville.
- **La ville dispose de 577 logements** (tout logement confondu) qui lui sont réservés par les bailleurs.
- En 2018, seul 26 logements réservés à la ville se sont libérés et ont pu être réattribués !

BAILLEURS	T1	T2	T3	T4	T6	TOTAL
SSD	-	7	6	2	-	15
EFIDIS	-	2	1	1	-	4
TOIT ET JOIE	1	1	2	1	-	5
I 3F	-	1	1	-	1	3
MAISON DU CIL	-	-	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>26</b>

Exemple d'un immeuble de 10 appartements : 2 sont réservés à la Préfecture dans le cadre du Dalò, 1 est réservé à Action Logement pour les entreprises telle La Poste, 2 sont réservés à la ville et 5 sont réservés au bailleur.



## LA VIE DE QUARTIER



La Municipalité s'attache à ce que la ville reste propre !

Merci de contribuer à ce que votre ville soit respectée !

Du 3 au 7 juin : opération ville propre avec les différentes écoles de la ville. Le mercredi 5 juin, vous pouvez y prendre part en venant participer aux ramassages de débris de la voie publique ! Tous solidaires pour garder et rendre propre votre ville ! Agissons ensemble dans le respect de notre environnement !

## ASTUCES INFO

**Economisez près de 20 € par mois sur votre facture d'eau**

- Mettre une bouteille d'eau dans votre chasse d'eau. Un vieux truc bien connu, qui permet d'économiser 1,5 litres d'eau à chaque fois que vous tirez la chasse d'eau. Vous pouvez aussi investir dans une chasse-d'eau économique (on en trouve à moins de 15 euros)
- Diminuer la vitesse d'écoulement de vos robinets. Quand vous prenez une douche ou vous lavez les mains, ne tournez pas le robinet à fond. Moins vous ouvrez le robinet, moins vous gaspillerez d'eau. N'hésitez pas à installer des réducteurs de débit pour moins de 10 €.
- Faire tourner le lave-vaisselle et le lave-linge en mode économique.

Si votre vaisselle ou votre linge n'est pas excessivement sale, le programme économique est amplement suffisant.

Il consommera moins d'eau et moins d'électricité.

**ATTENTION !**

- Si un robinet fuit, faites le vite réparer ! Un robinet qui fuit ce sont entre 4 et 5 litres d'eau gaspillés chaque heure ce qui correspond à environ 40 m<sup>3</sup> par an donc près de 150 € d'économies possible !
- Ne laissez pas couler l'eau lorsque vous vous lavez les dents ! Il se dit souvent que laisser couler l'eau pendant le brossage équivaut à un gaspillage de 10000 litres d'eau. Soit 10m<sup>3</sup>. A 3,78 euros en moyenne le mètre cube d'eau, c'est... près de 40 € d'économies possibles !

À VOTRE ÉCOUTE

**Le centre Arc-en-ciel peut vous accompagner dans vos démarches !  
2 rue Guynemer • 01 49 92 66 20**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le vendredi matin).

L'ADIL et le Collectif Solidarité Habitat vous accompagnent lors de problématiques liées au logement !  
Ces associations effectuent des permanences sur rendez-vous à prendre auprès du centre Arc-en-ciel.